

MÉTIER... CONDUCTEUR D'AUTOBUS OU D'AUTOCAR

► LE MÉTIER

Descriptif : le conducteur de bus ou de car assure le transport urbain ou interurbain de voyageurs sur des lignes régulières ou effectue des déplacements nationaux ou internationaux dans le cadre d'une activité touristique. Il peut également effectuer des navettes vers des lieux de travail, des gares ferroviaires ou des terminaux d'aéroports.

Il maîtrise tous les aspects techniques et réglementaires du transport de personnes et respecte les règles de circulation et de sécurité routière. Il vérifie l'état du véhicule et des équipements de sécurité. Il accueille les passagers et charge leurs bagages. Il vend et contrôle les titres de transport.

Réglementation d'activité : outre le permis de conduire correspondant à son véhicule (permis D ou DE), le conducteur du transport routier de voyageurs doit justifier d'une formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et la revalider tous les 5 ans par une formation continue obligatoire (FCO) de 35 heures. Pour les conducteurs issus du transport routier de marchandises, il est nécessaire de suivre une formation passerelle de 35 heures.

Ces formations sont attestées par une carte de qualification de conducteur délivrée par les centres de formation agréés par le préfet de région.

Principaux lieux d'exercice : sociétés privées ou semi-privées de transport interurbain (Véolia, Transdev, Aéroports de Paris...), sociétés de transport touristique national ou international de personnes, grandes entreprises, RATP, collectivités locales...

Conditions de travail : l'exercice de ce métier peut s'effectuer en horaires fractionnés ou irréguliers, de nuit, en fin de semaine et les jours fériés. Il peut impliquer des déplacements de plusieurs jours pour les voyages touristiques.

Rémunération (salaire brut mensuel débutant) : de 1 600 à 1 800 € + primes (conduite de nuit, dimanches et jours fériés)

Types de contrats : CDI en majorité, à temps complet, sauf pour le transport scolaire où le temps partiel est plus répandu. Le recours à l'intérim est très faible.

Qualités requises : bonne condition physique, ponctualité, calme, rigueur, réactivité, capacité d'analyse, courtoisie

Possibilités d'évolution : passerelle vers le transport de marchandises, formateur groupe lourd, technicien d'exploitation, chef d'entreprise de transport (après obtention de l'attestation de capacité professionnelle)...

► LES PRINCIPALES FORMATIONS

Permis D - Ministère des transports (sans niveau spécifique)

Compétences visées : maîtriser les règles de conduite et les bons comportements en matière de sécurité routière

Prérequis : permis B, 24 ans minimum, contrôle médical d'aptitude par un médecin agréé par la préfecture

Modalité d'obtention du permis : les examens se déroulent dans les centres d'examen départementaux.

Epreuve théorique générale (ETG = code de la route) : dispense si permis B obtenu depuis moins de 5 ans / *Epreuve hors circulation* (HC) (= plateau) d'admissibilité de 30 mn / *Epreuve pra-*

► TENDANCES DE L'EMPLOI

Données clés sur l'emploi en Île-de-France (chiffres 2016)

- L'activité conducteur de voyageurs représente 84 795 salariés franciliens, dont 43,5 % de conducteurs de véhicules scolaires, 39 % de conducteurs de lignes régulières, 12,5 % de conducteurs de tourisme et 5 % de conducteurs TPMP (transport de personnes à mobilités réduites) et conducteurs de véhicules de moins de 10 places.

- 76 % d'entre eux travaillent dans des entreprises de plus de 50 salariés.

- Près d'1 emploi sur 4 se situe en Île-de-France : le métier compte parmi les 10 métiers les plus recherchés sur les bassins d'emploi Centre 77 / Porte sud du grand Paris / Roissy le Bourget / Sud 77 / Sud Ouest Francilien.

- Les effectifs de conducteurs scolaires 2015 sont en progression de 6,3 % par rapport à 2014.

- 56 % des salariés travaillent à temps complet, 90 % sont embauchés en CDI.

- Les femmes sont 25 % à travailler dans ce secteur d'activité. Elles sont très appréciées des autocaristes pour leurs qualités d'accueil notamment.

- La moyenne d'âge des conducteurs dépasse 48 ans. L'âge n'est pas un frein à l'emploi, c'est même une qualité : les recruteurs embauchent plus facilement des personnes matures car elles ont moins d'accidents. Les plus de 50 ans représentent 48 % des effectifs.

- Un métier accessible aux débutants : 4 personnes embauchées sur 10 n'ont pas d'expérience.

Caractéristiques du marché de l'emploi (chiffres 2016)

- Une forte dynamique en terme de créations d'emplois : + 3,1 % entre 2014 et 2015

- 1/4 des établissements ont eu recours à des intérimaires en 2015

- Des difficultés à recruter pour 43 % des employeurs

- 2/3 des personnes recrutées sont titulaires d'un titre professionnel

- Des offres d'emploi en CDI (62 %) et à temps partiel principalement (64 %)

Perspectives d'emploi dans les années à venir

- Selon la DARES et France Stratégie, sur la période 2012-2022, 223 000 postes de conducteurs de véhicules (marchandises et voyageurs) sont à pourvoir.

- La profession doit cependant faire face à quelques freins, notamment la concurrence des pays de l'Est, du transport aérien low-cost sur le transport national et international et le développement du covoiturage pour les trajets urbains et interurbains.

tique en circulation (CIR) de 60 mn.

En cas d'échec, possibilité de repasser 3 fois l'épreuve en circulation (dans un délai d'un an après l'obtention de l'épreuve hors circulation).

Validité du permis : 5 ans (1 an à partir de 60 ans). Pour le renouvellement, visite médicale d'aptitude obligatoire auprès d'un médecin agréé par la préfecture.

Réduction de parcours possible : oui, si permis B obtenu depuis moins de 5 ans.

Durée réglementaire : pas de durée réglementaire.

Durée moyenne de la formation (permis D + FIMO)¹ : 245 h (sans le code) / 280 h (avec le code)

Coût pédagogique horaire moyen constaté en 2016 (permis D + FIMO)¹ : 15,2 € HT

Taux de réussite national 2016² : 72,8 %.

Formation initiale minimale obligatoire (FIMO) transport de voyageurs - Ministère des transports (sans niveau spécifique)

Compétences visées : se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité / connaître, appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

Depuis le 12 février 2015, chaque stagiaire doit pouvoir manipuler un dispositif permettant la montée, la descente et le transport de personnes à mobilité réduite.

Prérequis : permis D

Modalités d'obtention de la FIMO : pour la partie théorique, QCM de 60 questions / pour la partie pratique, contrôle continu. La formation (réalisée obligatoirement en face-à-face pédagogique) et les examens se déroulent dans les centres de formation agréés par le préfet de région.

Durée réglementaire : 140 h sur 4 semaines obligatoirement consécutives.

Titre professionnel conducteur de transport en commun sur route - Ministère de l'emploi (niveau V, inscrit au RNCP)

Objectif : obtenir le permis D et la FIMO voyageurs. CCP Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun. Le titre couvre l'ensemble des compétences nécessaires aux services réguliers (urbain et interurbain) et services occasionnels (transport touristique) du transport en commun sur route.

Compétences visées : appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité, conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule en intégrant les principes du développement durable, accueillir et renseigner la clientèle dans une démarche d'amélioration de la qualité de service, assurer des prestations commerciales, prévenir les risques et gérer les situations difficiles, détecter et décrire les dysfonctionnements du véhicule, s'exprimer en anglais (niveau A1).

Prérequis : permis B, 21 ans minimum, contrôle médical d'aptitude par un médecin agréé par la préfecture.

Durée minimum réglementaire selon les prérequis : 399 h (permis B seul) dont 25 h de conduite / 315 h (titulaires du permis D sans FIMO) dont 20 h de conduite / 210 h (titulaires du permis D + FIMO), dont 13 h de conduite. 2 h de conduite sont affectées à la conduite nocturne.

Réduction de parcours possible : non, le titre étant composé d'une seule unité constitutive.

Coût pédagogique horaire moyen constaté en 2016¹ : 14,3 €/h HT

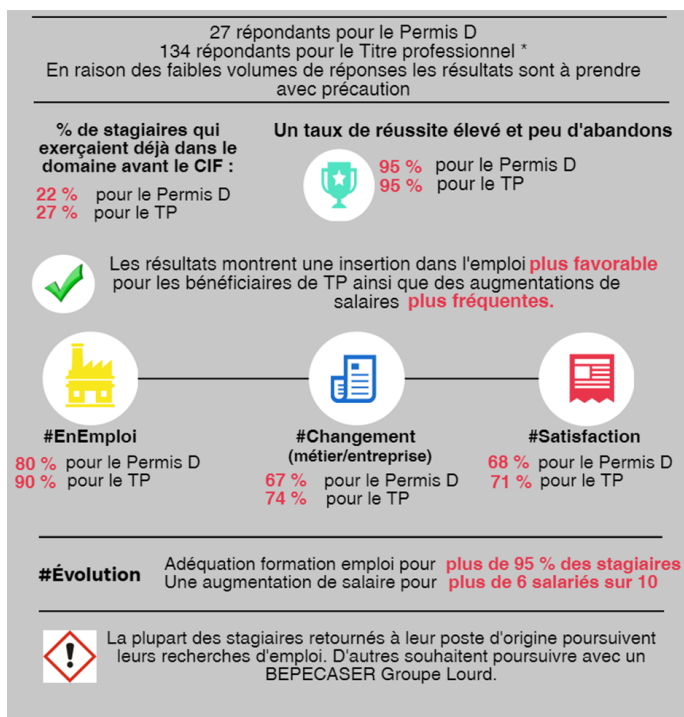
► OÙ SE FORMER ?

Consultez sur notre site internet [Comment trouver LA bonne formation !](#)

Retrouvez les adresses des organismes de formation en Île-de-France sur le site [Défi métiers.](#)

Taux de réussite (2016)³ : régional 68 % / national 69 %.

► QUE SONT DEVENUS LES BÉNÉFICIAIRES DE CIF⁴ ?



► ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET :

- [Fiche RNCP TP transport en commun](#)
- [Fiche métier Pôle emploi \(ROME\) : N4103](#)
- [Les liens utiles du Fongecif Ile-de-France](#) (rubrique Automobile, transport routier)

A L'ESPACE CONSEIL :

- [Les ouvrages](#) (rubrique 464 - Automobile, transport routier)
- [Le Guide des ressources emploi](#) (fiche Transport / Transport ferroviaire • Rail • Bus et car)
- [L'explorateur de métiers](#)

⚠ AVANT D'ALLER PLUS LOIN DANS VOTRE PROJET

► **Rencontrez des professionnels** pour comprendre la réalité du métier visé (avantages, inconvénients, conditions de travail, ...).

► **Consultez des offres d'emploi** afin de connaître les exigences des employeurs, les types de contrats proposés (CDI, CDD, temps complet), l'expérience demandée.

1. Sur la base des organismes qui ont fait l'objet d'au moins 1 financement Fongecif Ile-de-France en 2016.

2. Source : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>.

3. Source : Ministère de l'emploi.

4. Résultats issus d'une enquête nationale réalisée par l'Observatoire des Transitions Professionnelles (OTP) financée par le FPSPP. Elle interroge les bénéficiaires d'un CIF-CDI, CDD ou FHTT entre juin 2013 et juin 2015.

* Titre professionnel conducteur de transport en commun sur route.

Sources du document :

Partie métier : CIDJ, lesmetiers.net, chois-ton-avenir.com / **Partie formation :** Légifrance, Ministère des transports, [site internet] service-public.fr / **Partie emploi :** Rapport annuel régional (OPTL, 2016), Bilan social du transport routier de voyageurs (Ministère des transports, 2016), BMO Ile-de-France (Pôle emploi, 2017), Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV), Guide des ressources emploi (Teamaël).